

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025 COMMUNE DE PAILHARES (Ardèche)

Présents: Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, Mme Anne PARIZOT, M. Emmanuel CAILLET, M. Guy BLANCHARD, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absents : Mme LE HIR Murielle (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Christiane PROTTE

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal la nécessité d'ajouter un point à l'ordre du jour prévu initialement, concernant une demande de subvention au SDE07.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2025 est adopté.

2/ Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Pailharès;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024 du budget principal défini comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de l'exercice 2024	339 016.92 €	Dépenses de l'exercice 2024	480 388.13 €
Recettes de l'exercice 2024	453 665.80 €	Recettes de l'exercice 2024	513 998.25 €
Excédent 2023 reporté	179 567.60 €	Déficit 2023 reporté	96 480.70 €
<b>Résultat de clôture +</b>	<b>294 216.48 €</b>	<b>Résultat de clôture -</b>	<b>62 870.58 €</b>
		Excédent des RAR	51 124.00 €
		<b>Besoin de Financement</b>	<b>11 746.58 €</b>

Considérant les éléments susvisés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de Pailharès

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3/ Affectation du résultat 2024

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame la Maire délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Madame Anne SCHMITT

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDE NT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	<b>339 016.92</b>	<b>179 567.60</b>	<b>96 480.70</b>	<b>513 998.25</b>	<b>819 405.05</b>	<b>83 086.90</b>
Totaux	<b>339 016.92</b>	<b>453 665.80</b>	<b>480 388.13</b>		<b>819 405.05</b>	<b>967 664.05</b>
Résultat de clôture		<b>633 233.40</b>	<b>576 868.83</b>	<b>513 998.25</b>	<b>819 405.05</b>	<b>1 050 750.95</b>
		<b>294 216.48</b>	<b>62 870.58</b>			<b>231 345.90</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Euros

**62 870.58**

**12 455.00**

**63 579.00**

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser	
Excédent de financement des restes à réaliser	<b>51 124.00</b>
Besoin total de financement	<b>11 746.58</b>
Excédent Total de financement	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	<b>11 746.58</b>
	<b>282 469.90</b>

Euros

Euros

Euros au compte 1068 investissement

Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumé

ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme Magali GONTIER, Mme Anne PARIZOT, M. CAILLET Emmanuel, M. Guy BLANCHARD, Mme Patricia MANIULOUX

#### 4/ Vote des taux d'imposition 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame la Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de :**

**MAINTENIR** les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025 tels que précisé :

- Taxe foncière bâtie : 30,63 % ;
- Taxe foncière non bâtie : 119,88 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8 % ;

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### 5/ Vote du budget 2025

Madame la Maire rappelle que, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour la comptabilité détaillée et la présentation budgétaire détaillée des communes de moins de 2000 habitants.

Madame la Maire présente donc le Budget Primitif 2025 conformément au modèle de référence destiné aux communes de moins de 2000 habitants.

Le Budget présenté par Madame la Maire s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
<b>002</b>	Déficit de fonctionnement reporté		<b>002</b>	Excédent de fonctionnement reporté	<b>282 469,90</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	134 300,00	<b>013</b>	Atténuation de charges	16 100,00
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00	<b>70</b>	Produits des services du domaine et ventes	14 200,00
<b>014</b>	Atténuation de produits		<b>73</b>	Impôts et taxes	61 077,00
<b>65</b>	Autres charges de gestion courantes	56 768,00	<b>731</b>	Fiscalité locale	91 390,00
<b>66</b>	Charges financières	12 000,00	<b>74</b>	Dotations, subventions et participations	143 343,55
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	5000,00	<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	69 933,00
<b>68</b>	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00	<b>76</b>	Produits financiers	5,00
			<b>77</b>	Produits exceptionnels	500,00
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	334 647,48	<b>78</b>	Reprise sur amortissements et provisions	
<b>042</b>	Opérations d'ordre (dotations amortissements)	5 802,97	<b>042</b>	Opérations d'ordre (RQPS, travaux en régie, neutralisation 204)	
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :</b>		<b>679 018,45</b>	<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement :</b>		<b>679 018,45</b>
				<b>Équilibre de la section =</b>	<b>,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>62 870,58</b>	<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	
<b>10</b>	Remboursement TAM		<b>10</b>	FCTVA, TAM ...	50 461,72
<b>16</b>	Emprunt remboursement en capital	108 000,00	<b>1068</b>	<b>Affectation du résultat</b>	11 746,58
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	12 000,00	<b>13</b>	Subventions	
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées		<b>16</b>	Emprunts et cautions	600,00
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	138 720,00	<b>23</b>	Immobilisations en cours (si TVA cas intégration 238 réel)	
<b>23</b>	Immobilisations en cours	132 792,17	<b>27</b>	Autres immobilisations Financières	
<b>27</b>	Autres immobilisations Financières		<b>024</b>	Produit des cessions d'immobilisations	
			<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	334 647,48
<b>040</b>	Opérations d'ordre (RQPS, travaux en régie, neutralisation 204)	,00	<b>040</b>	Opérations d'ordre (dotations amortissements)	5 802,97
<b>RAR</b>	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	12 455,00	<b>RAR</b>	Restes à réaliser en recettes d'investissement	63 579,00
<b>041</b>	Opérations patrimoniales		<b>041</b>	Opérations patrimoniales	,00
<b>458x</b>	Opérations pour le compte de tiers		<b>458x</b>	Opérations pour le compte de tiers	
<b>TOTAL des Dépenses d'Investissement :</b>		<b>466 837,75</b>	<b>TOTAL des Recettes d'Investissement :</b>		<b>466 837,75</b>
			<b>Équilibre de la section =</b>		<b>,00</b>

Les dépenses des travaux et investissements prévus se composent ainsi :

### Travaux – investissements prévus en 2025

Opérations	Prévisions 2025	Montant	Rep 2024	Total	Imputation
115	Rénovation Salle des fêtes Reno	23 732,00 €		40 784,00 €	21318
	Salle des fêtes chauffage	7 626,00 €			
	Salle des fêtes menuiserie	5 426,00 €			
	tables et bancs x20	4 000,00 €			2188
142	Portes Billon	5 576,00 €		23 049,00 €	2313
	Réfection appartement Billon	7 945,00 €			
	Programmateur radiateur Billon	1 222,00 €			
	Electricité Billon	1 806,00 €			
	Fenêtres Billon	4 000,00 €			
	Vélux Billon	2 500,00 €			
114	Nectadéchois terrain	20 000,00 €		38 176,00 €	2111
	Nectadéchois GOEA	1 176,00 €			2031
	Nectadéchois notaire	2 000,00 €			622
	Nectadéchois (terrassment)	5 000,00 €			2128
	Etude architecte Nectadéchois	10 000,00 €			2031
113	Mur cimetièrè Molière		4 000,00 €	Retenus 45000 €	2151
	Soutainement Tisseron Rocher	14 548,00 €			2151
	Voirie Blache	37 893,00 €			2151
	Blache scarification	48 960,00 €			2151
	Voirie Tisseron	7 331,00 €			2151
	Chemin de l'Homme		3 876,00 €		2151
112	Débroussailleuse	1 500,00 €		21 500,00 €	21578
	Pelleteuse	20 000,00 €			215731
	Reliure registre délibération	1 000,00 €		1 000,00 €	6238
	Sono foire aux pommes	864,00 €		864,00 €	2188
	Spectacle balladins	1 400,00 €		1 400,00 €	6232
	Aménagement cours des gîtes	2 500,00 €		2 500,00 €	2128
	Fenêtre mairie	1 520,00 €		1 520,00 €	21311
	Matériel informatique	1 500,00 €		1 500,00 €	21838

**TOTAL 177 293,00 €**

APRES DELIBERE, Le CONSEIL MUNICIPAL,

**APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2025, présenté par Madame la Maire.

**DECIDE** que le Budget est voté au niveau : du CHAPITRE pour la section de fonctionnement

- du CHAPITRE pour la Section d'investissement Opération non individualisée
- de l'**OPERATION** pour la section d'investissement Individualisée en Opération.

**DECIDE** que le budget primitif 2025 est voté ainsi :

- par le plan de comptes par nature développé
- par vote par nature
- Avec Affectation des résultats, sans amortissement, et sans provisionnement.

**CHARGE** Mme la Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie d'Annonay.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**6/ Exonération de la taxe d'habitation sur les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes**

Mme la Maire expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes qui se créent.

Elle informe les membres du conseil municipal que l'article 99 ne concerne pas la commune de Pailharès.

**7/ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférentes au zonage FFR (France Ruralité Revitalisation)**

Mme la Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Elle informe les membres du conseil municipal que l'article 99 ne concerne pas la commune de Pailharès.

**8/ Mise en place d'un ravitaillement en eau en cas de sécheresse, dans les quartiers isolés**

M. Grangé Louis expose la nécessité d'organiser un ravitaillement en eau en cas de sécheresse, afin d'approvisionner les administrés. Arche Agglo n'a pas prévu d'étendre le réseau d'eau de la commune à court ni à moyen terme. Se pose la question pour les personnes sur sources privées. Arche Agglo propose d'installer une borne à Saint-Félicien et d'acheter une citerne qui serait stockée à Saint-Félicien, et les habitants pourraient venir s'en servir. La commune pourrait confier la livraison aux déneigeurs. Le problème est le coût du transport. Louis va faire une contre-proposition pour que la borne soit plutôt sur Pailharès. Affaire à suivre.

**9/ Demande de subvention au SDE07 pour le remplacement des portes et de fenêtres de la maison Billon**

Madame la Maire expose le projet de remplacement des portes de la Maison Billon et de fenêtres d'un appartement.

Montant prévisionnel des travaux :

Porte extérieure et portes d'entrée des appartements	5576 euros
Fenêtres de l'appartement à rénover	4000 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès du SDE07 et auprès du Fonds Vert une subvention 2025 pour le remplacement des portes et fenêtres de la Maison Billon

**AUTORISE** Madame la Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

10/ Prix du jeune lecteur

La Bibliothèque de Pailharès souhaite participer au Prix Jeunesse du Plateau, un événement littéraire destiné à promouvoir la lecture auprès des jeunes et à valoriser les œuvres littéraires destinées à ce public. Cette participation implique l'achat de livres pour un montant de 150 euros, afin de constituer un fonds de lecture qui sera mis à disposition des jeunes lecteurs dans le cadre de ce prix.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la participation de la Bibliothèque de Pailharès au Prix Jeunesse du Plateau.
- D'allouer une somme de 150 euros pour l'achat des livres nécessaires à cette participation
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la participation de la Bibliothèque de Pailharès au Prix Jeunesse du Plateau.

**DECIDE** d'allouer une somme de 150 euros pour l'achat des livres nécessaires à cette participation.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

11/ Questions diverses

Nectardéchois : Alain Rallet se propose de venir parler du sujet lors d'un prochain conseil.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 16 mai à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

A Pailharès le 21 mars 2024,

Signatures :

La secrétaire, Christiane PROTE	La Maire, Anne SCHMITT
	 La Maire, Mme Anne SCHMITT 

